



Branche Cemagref

Lettre ouverte à Monsieur le Directeur Général du Cemagref :

Les personnels présents au Cemagref valent-ils moins que ceux que l'on va recruter ?

18 novembre 2004

Monsieur le Directeur Général,

Au cours de l'année 2004, nous vous avons alerté plusieurs fois sur l'impérieuse nécessité de revoir la pyramide des emplois des corps d'ingénieurs et personnels techniques afin de permettre non seulement la requalification des emplois mais également le reclassement des personnels existants, parfois mal recrutés ou dont la qualification a évolué.

Au printemps dernier, en réponse à nos critiques sur les transformations d'emplois négociées « en douce » avec le Ministère de la Recherche sans aucune concertation (cf notre lettre du 10 mai 2004), vous nous avez répondu que ces emplois, qui devaient satisfaire les besoins prioritaires non satisfaits en 2004 ou correspondant aux nouvelles priorités du plan stratégique, auraient *"un effet mécanique alimentant les possibilités de concours interne et listes d'aptitude bénéficiant aux catégories BetC, ce qui est positif pour le personnel en place."*

Or que se passe-t-il ? En 2004, comme dans le projet de campagne 2005 qui nous a été présenté en commission carrières le 14 octobre dernier, vous allez exactement en sens inverse : vous réduisez volontairement les possibilités de promotion dont pourraient bénéficier les personnels du Cemagref en les reportant sur les concours externes !

Ce faisant vous reniez les engagements pris le 21 décembre 1995 par la Direction générale du Cemagref de respecter les pourcentages statutaires entre concours internes et concours externes et de corriger les retards déjà pris.

En 2004, vous avez dépassé largement le projet de campagne de recrutement externe initialement prévu, et ainsi délibérément réduit les droits du personnel à la promotion par les voies du concours interne et parfois même réduit les possibilités d'accès à certains grades en accueillant des personnels en détachement sur des grades de promotion (alors que vous n'êtes même pas capable d'obtenir la réciproque de la part des autres EPST ou du Ministère de l'Agriculture qui eux refusent d'accueillir les agents du Cemagref en détachement !).

../..

Du fait de l'affectation de tous les emplois « restitués » par le gouvernement aux recrutements par concours externes et du non-respect des proportions concours externes-concours internes la situation fin 2004 est la suivante :

- corps des IR : pas de retard
- corps des IE : retard de 1,5 postes pour les concours internes
- corps des AI : retard de 2 postes pour les concours internes
- corps des TR : retard de 4 postes pour les concours internes
- corps des AJT : plus de retard

Pour 2005, le projet de campagne présenté lors de la commission carrières du 14 octobre 2004 aggrave considérablement cette situation :

- corps des IR : (2CE/1CI/1CAP) : sans changement
- corps des IE : (4CE/2CI/1CAP) : le retard de 1,5 postes créé en 2004 n'est pas corrigé
- corps des AI : (4CE/2CI/1CAP) : porte le retard à 4 postes pour les concours internes
- corps des TR : (5CE/3CI/1CAP) : porte le retard à 5 postes pour les concours internes
- corps des AJT : pas d'information sur l'utilisation des emplois d'AJT disponibles en nombre important

Les représentants du personnel ont exprimé en séance le 14 octobre leur vive opposition à ce projet de campagne de recrutement 2005. Il n'en a été tenu aucun compte. Nous vous avons adressé un courrier le 18 octobre pour confirmer solennellement par écrit notre désaccord et vous demander de revoir le projet de campagne 2005. Nous n'avons même pas eu de réponse...

Nous refusons ce projet de campagne 2005 et nous exigeons qu'il soit modifié dans le sens d'un rééquilibrage des concours internes par rapport aux concours externes. Le déficit de concours interne que vous êtes en train de créer – notamment en Techniciens et en Assistants Ingénieur – n'est pas admissible. Les personnels en poste au Cemagref qui se « décarcassent » depuis des années pour l'Etablissement méritent autant de considération que les futurs recrutés !

La révision de la campagne de recrutement 2005 et le renouvellement de l'engagement du Directeur Général à respecter à l'avenir les pourcentages maximum de concours internes sont pour nous un préalable à toute discussion sur une évolution de la pyramide d'emplois dans le cadre du Contrat Quadriennal.

Syndicat SUD Recherche EPST,
branche Cemagref